

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DEVE 125 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose de fournir des sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens demandeurs, afin de favoriser le développement de la nature en ville ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement en date du 19 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement en date du 23 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 16 septembre2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 16 septembre2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 17 septembre2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du 16 septembre2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 16 septembre2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 19 septembre2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 16 septembre2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 16 septembre2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 16 septembre2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 16 septembre2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 16 septembre2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 16 septembre2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 16 septembre2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 18 septembre2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 17 septembre2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature par la distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens qui en feront la demande.

Article 2 : La dépense correspondante, estimée à 31 000 euros TTC, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2019, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO